



## Assemblée Générale Ordinaire du District

Samedi 22 juin 2019 à ST PAUL LIZONNE

**ETAIENT PRESENTS** : Les membres du Comité de Direction dont Monsieur. MATTENET Patrick (Président) - Mmes BLAY Marie-Line - PIGEON Huguette - Messieurs DEMARET Patrick - RAINIER Christian - LESSENOT Didier - BOUZAGE Fernand - BALDAUF André - BLOND Jean-Louis - CHAMOULAUD Jean-Claude - DELOL Bernard - DUPONT David - FAURE Daniel - LACOTTE Jean Joël - MEYLEU Jacques - PINOTTI Pascal - THOMAS Gilles - BEAUGIER Julien - COMBEAU Jean-Jacques - ETCHART Roland

**ASSISTENT** : MM. Serge DEHEE (Vice-Président de la LFNA) - CHEVALIER Eric (CTR)

**EXCUSES** : MM. GAILLARD Claude - LACOUR Eric - MARTIN Jean-Bernard - LAGARDE Bernard - NEBRA François - ALBERNY Johann (Directeur Administratif)

**ABSENT** : M. JOLLIS Didier

### **CLUBS REPRESENTES PAR LEUR PRESIDENT OU SON DELEGUE**

AGONAC - ANNESSE ET BEAULIEU - ANTONNE LE CHANGE - BASSIMILHACOIS - BEAUSSAC - BERGERAC PERIGORD - BOULAZAC - BRANTOME - CALES TREMOLAT - CAMPAGNAC DAGLAN - ESSIC CARLUX - CENDRIEUX LA DOUZE - CHAMPAGNAC DE BELAIR - CORGNAC - COURS DE PILE - COURSAC FOOT - GINESTET - GRIGNOLS VILLAMBLARD - JAVERLHAC - JUMILHAC - LA CHAPELLE FAUCHER - LA FORCE - LA ROCHE CHALAIS - LALINDE COUZE SAUVEBOEUF - LIMEUIL - LIMENS JSA - MARSAC AL - MARSANEIX MANOIRE - MONBAZILLAC SIGOULES - MONPAZIER - MONTPON MENESPLET - MONTREM MONTANCEIX - MUSSIDAN ST MEDARD - NONTRON ST PARDOUX - NORD DORDOGNE - NOTRE DAME DE SANILHAC - PAYS BEAUMONTOIS - PAYS DE MAREUIL - PAYS D'EYRAUD - PAYS GRANITIQUE - PAYS MONTAIGNE GURCON - PERIGORD VERT - PETIT BERSAC - PRIGONRIEUX - RAZAC - RIBERAC - ROUFFIGNAC PLAZAC - SARLAT MARCILLAC - SARRAZAC - ST AULAYE SPORTS - ST GERMAIN CHANTERAC - CS COLAIS - AS LAURENTINE - ST PAUL LIZONNE - ST PIERRE DE CHIGNAC - ST PRIVAT EN PERIGORD - ST SAUD FOOT - ST VINCENT CONNEZAC - THIVIERS - TOCANE - TSMB - TRELISSAC - VALLEE DE L'ISLE - VANXAINS - LA JEUNESSE DU PERIGORD CENTRE - VILLAC - VILLEFRANCHE DE LONCHAT - VILLETUREIX

### **CLUBS REPRESENTES PAR UN MANDAT : PASSIBLES D'UNE SANCTION FINANCIERE PREVUE AUX REGLEMENTS PARTICULIERS DU DISTRICT SOIT 20 €**

ATUR - CELLES - CHAMPCEVINEL - CHANCELADE - CONDAT - COC CHAMIERES - FAUX - HAUTEFORT - LA MENAURIE - MEYRALS - NEUVIC ST LEON - PERIGUEUX FOOT - PERIGUEUX AS - SARLAT PORTUGAIS - SORGES MAYOTTE - ST PAUL LA ROCHE - STE ALVERE - TERRASSON PORTUGAIS - VERGT

### **CLUBS ABSENTS : PASSIBLES D'UNE SANCTION FINANCIERE PREVUE AUX REGLEMENTS PARTICULIERS DU DISTRICT SOIT 80 €**

BELVES - LA CATTE - STELLA J. BERGERAC - BOSSET - CHATEAU L'EVEQUE - CHENAUD - COLY - CREYSSE LEMBRAS - DOUZILLAC - EXCIDEUIL ST MEDARD - EYMET - FOOTHISLECOLE - GARDONNE - GENIS SALAGNAC - LA BACHELLERIE - LADORNAC - LE BUGUE - LE MONTEIL - LE PIZOU - LEGUILLAC - LES EYZIES - MARQUAY TAMNIES - MONTIGNAC - MOULEYDIER - NAUSSANNES - PERIGORD NOIR - PLAZAC - ELAN SALIGNACOIS PAYS FENELON - LA CANEDA - ST GERNIES ARCHIGNAC - LAMPONAISE CARSACOISE - ST LEON S/VEZERE - ST LOUIS SOURZAC - US AMICALE TERRASSON - THENON LIMEYRAT



## *Assemblée Générale Ordinaire du District*

*Samedi 22 juin 2019 à ST PAUL LIZONNE*

Après émargement de l'ensemble des clubs présents et prise en compte des pouvoirs, le Président Patrick MATTENET déclare l'Assemblée Générale Ordinaire du District ouverte, le quorum étant atteint avec 87 clubs représentés pour 556 voix (sur 690).

Il remercie la municipalité de ST PAUL LIZONNE et le club de cette commune pour l'accueil et la mise à disposition de la salle polyvalente pour la tenue du Comité de Direction en matinée et la présente Assemblée Générale.

### **INTERVENTION DE MONSIEUR JEANNETEAU PHILIPPE, MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL LIZONNE**

Monsieur JEANNETEAU Philippe se réjouit que sa commune, implantée dans le nord du département en limite du département de la Charente, ait été choisie pour accueillir les instances du football départemental. Il brosse un état des lieux de la vie sur son territoire, tant au niveau économique que culturel ou sportif. Il souhaite de très bons travaux et remercie pour l'occasion les différentes autorités et représentants d'administrations qui se sont déplacés à SAINT PAUL LIZONNE.

### **INTERVENTION DE MONSIEUR LAGUILLON PATRICK, PRESIDENT DU CLUB DE FC ST PAUL DE LIZONNE**

Monsieur LAGUILLON Patrick, Président du club de FC ST PAUL DE LIZONNE, remercie chaleureusement le District de Football Dordogne-Périgord du choix effectué pour la tenue de cette Assemblée Générale et poursuit par le fait qu'il a été honoré de participer au Comité de Direction du matin.

Après avoir souhaité la bienvenue à ses collègues Présidents de clubs, il passe la parole à Monsieur DESAGES Jacky, dirigeant bénévole, lequel présente l'historique du club local tout en remerciant vivement les bénévoles s'étant investis pleinement pour recevoir les instances départementales dans les meilleures conditions.

### **INTERVENTION DU PRESIDENT DU DISTRICT PATRICK MATTENET**

En préambule, il demande une minute de silence à la mémoire de celles et ceux qui nous ont quittés cette saison. Après avoir remercié les différentes personnalités qui ont répondu présentes ce jour à l'invitation du District, il félicite les clubs de la Dordogne vainqueurs d'un titre et/ou d'une accession sportive que ce soit au niveau National, Régional ou Départemental.

Il salue, présente et remercie l'ensemble des personnalités présentes à savoir Madame WHITTAKER (Crédit Agricole), Messieurs VASQUEZ Frank (MAIF), BAZINET Didier (Conseiller Départemental du canton) Serge DEHEE (Vice-Président de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine) et Philippe LAFRIQUE (Président du District de la Creuse, membre du Comité Exécutif de la Fédération Française de Football) ce dernier s'étant déplacé avec la Coupe du Monde, le trophée étant exposé dans la salle à disposition de l'ensemble des personnes présentes.

Il adresse ses remerciements aux différents partenaires du District présents ce jour, le Conseil Départemental, le CREDIT AGRICOLE sans oublier SERIPUB, CITROEN DELUC, MP INCENDIE, LTS INCENDIE, SPORT INN, Le BIHAN, GENERATION FLEURS, LACHAUD VOYAGES et le CNDS.

Il dresse un bilan de l'année écoulée : Journées en bleues, Trophée de l'arbitrage, Sport Adapté, Bénévoles du District, salariés, AEF 24 et UNAF.



## Assemblée Générale Ordinaire du District

Samedi 22 juin 2019 à ST PAUL LIZONNE

Dans le même temps il félicite l'équipe féminine de BERGERAC PERIGORD pour leur accession en Division 2 Nationale ainsi que les élèves du collège Anne Frank pour leur place de finaliste lors du championnat National Futsal UNSS.

### **INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT FERNAND BOUZAGE**

- Il soumet à l'approbation de l'assemblée le Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 23.06.2018 qui s'est tenue à JAVERLHAC : Approuvé (1 Abstention).

- Il soumet à l'homologation la liste des médaillés :

**Plaquette FFF** : GAILLARD Claude

**Médaille FFF Vermeil** : DEMARET Patrick

**Médaille FFF Argent** : BLOND Jean Louis

**Médaille Ligue Or** : LESSENTOT Didier

**Médailles Ligue Vermeil** : BIGOT Pierre - DA SILVA Delphin - LOZACH François

**Médailles Ligue Argent** : ANDRIEUX Paul - DUMAS Jacques - FRECHOU Claude - GALIDIE Sylvie - OUZEAU Marie Claire.

**Médailles Dirigeants** : BILLAT Philippe (St Jean de Côte) - BOURDARIE Bernard (Pays Montaigne et Gurçon) - BRONDEAUD Gilbert (Razac) - GOMES PINTO Fernando (AS Périgourdine) - HOUDIN Maurice (FC Monbazillac Sigoulès) - LACOSTE Martine (St Germain Chantérac) - MARTEAU Pascal (US Hautefort) - POMPEIGNE Michel (FC Pays de Mareuil) - POMIES Alain (ES Boulazac) - POMIES Martine (ES Boulazac) - RODRIGUES Arminda (Grignols Villamblard) - VARAILLAS René (FC Bassimilhac) - MAHAUD Yves (Tocane).

**Médailles Joueurs** : AKPINAR Ozkan (FC Bassimilhac) - BARONNET Valentin (Génis Salagnac) - BOULESTEIX Alexandre (Pays de Mareuil) - CHEVALIER Fabrice (St Germain Chantérac) - COSTELLA Jérémy (Pays Montaigne et Gurçon) - EYSSARTIER Vincent (US Hautefort) - FAVA Pascal (Razac) - CLAUDEL Florent (Grignols Villamblard) - GIROUX Jean Luc (CA Celles) - LECHEVALIER Sébastien (JS Cognac) - RAYNAUD Julien (ES Boulazac) - JEAN Ludovic (Tocane).

**Médailles Educateurs** : MENENDEZ Isabelle (Coc Chamiers) - CARIO Grégory (Limens JSA) - LEBORGNE Eric (Cognac) - HYOT Julien (Bassimilhac) - HULEUX Freddy (Sarlat Marcillac).

**Médailles Arbitres** : MAFFIOLETTI Sébastien (Notre Dame Sanilhac) - MOURET Christophe (Villefranche de Lonchat) - PIANEZZOLA Marie France (St Germain Chantérac) - SAVARY Laurent (Nontron St Pardoux) - VERNET Thierry (Campagnac Daglan).

Cette liste est approuvée à l'unanimité.

### **APPROBATION RAPPORTS D'ACTIVITE DES COMMISSIONS 2018-2019**

Le Secrétaire Général Adjoint reprend la parole pour faire approuver les rapports d'activité des Commissions saison 2018-2019 (annexe 1). **Approuvés à l'unanimité.**

### **INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL DU DISTRICT ERIC LACOUR**

#### **MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DU DISTRICT**

- Lecture des différentes modifications consécutives à la mise en adéquation avec les Statuts de la FFF.

#### **MODIFICATION DES REGLEMENTS PARTICULIERS DU DISTRICT**

- 1<sup>ère</sup> modification proposée par la commission des Championnats :

#### **Titre III - Règles communes à toutes les compétitions**

#### **Article IV : Jours et heures de matches en championnats**



## Assemblée Générale Ordinaire du District

Samedi 22 juin 2019 à ST PAUL LIZONNE

(...) Les rencontres dont les clubs bénéficient d'un éclairage classé Niveau E1 à E5 seront automatiquement fixées le samedi à 20H00 ~~ou à 19H00~~ dans le cas où ~~les deux clubs l'auraient le club l'aurait~~ mentionné lors de leur engagement dans la compétition (championnat et coupes).

**Adoptée : 86 clubs pour - 1 club contre**

- 2<sup>ème</sup> modification proposée par la commission des Championnats :

### **Titre V - Organisation des Championnats de District**

#### Article II : Entente de clubs pour former une équipe

##### **1. (...) ENTENTE SENIOR :**

Suite à la décision de l'Assemblée Générale, il est permis ~~aux clubs~~ **à 3 clubs maximum** de créer des équipes seniors en entente dans les compétitions du District, hormis les deux divisions supérieures.

**Adoptée à l'unanimité**

- 3<sup>ème</sup> modification proposée par la commission des Championnats :

### **Titre V - Organisation des Championnats de District**

#### Article IV : Désignation du champion du district, les championnats se déroulant en plusieurs poules **Classement en Championnats** :

**1. Ajouter : Pour les championnats se disputant en 1 poule, le champion est l'équipe classée première au classement.**

**2. Désignation du champion du District, les championnats se disputant en plusieurs poules :**

Cette compétition finale (2<sup>ème</sup> phase) sera organisée de façon suivante :

a) **championnats dont la 1<sup>ère</sup> phase se dispute en deux poules** : un match sur terrain neutre (match à décision) opposera les deux équipes ayant fini premières de chacune des poules, l'équipe vainqueur sera championne du District (**match de 2x45 minutes. En cas d'égalité, pas de prolongation mais tirs au but**).

b) **compétitions dans chaque division se disputant en plus de deux poules** : (D3, D4 Elite et D4 Promotion) : le titre de champion sera décerné à la suite d'un match disputé sur terrain neutre (match à décision). Les finalistes seront désignés comme suit :

En D3 : les équipes classées premières dans chacune de leur poule seront classées de 1 à 4 selon le meilleur coefficient point / match sur l'ensemble des poules. En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le goal average, en cas de nouvelle égalité par la meilleure attaque. Eventuellement match d'appui. Les ½ finales, opposant 1 contre 4 et 2 contre 3, désigneront les finalistes. **Ces rencontres se dérouleront en 2 x 45 minutes. En cas d'égalité, pas de prolongation mais tirs au but.**

En D4 Elite : les équipes classées premières dans chacune de leur poule seront classées de 1 à 6 selon le meilleur coefficient point / match sur l'ensemble des poules. En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le goal average, en cas de nouvelle égalité par la meilleure attaque. Eventuellement match d'appui.

~~Deux triangulaires sur le terrain des équipes classées 1 et 2 opposeront les équipes 1, 4 et 6 d'une part et 2, 3 et 5 d'autre part par des rencontres de 45 minutes opposant chacune d'entre elles.~~

~~Le décompte des points se fera comme suit :~~

~~——— match gagné : 3 points~~

~~——— match gagné aux tirs au but après match nul : 2 points~~



## Assemblée Générale Ordinaire du District

Samedi 22 juin 2019 à ST PAUL LIZONNE

~~———— match perdu aux tirs au but après match nul : 1 point~~

~~———— match perdu : 0 point~~

~~En cas d'égalité de points, le classement des clubs se fera de la façon suivante ; il sera tenu compte, dans l'ordre :~~

~~a) du classement aux points des rencontres jouées entre eux par les clubs ex-aequo concernés.~~

~~b) de la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de l'épreuve (goal average général).~~

~~c) du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve (meilleure attaque).~~

~~d) en cas d'égalité parfaite suivant les 3 critères précédents, le vainqueur de la triangulaire sera l'équipe classée avec le meilleur coefficient.~~

**Parmi ces équipes, celles classées de 3 à 6 disputeront un match de barrage : équipe 3 contre équipe 5 et équipe 4 contre équipe 6 sur le terrain du premier nommé.**

**Les vainqueurs de ces matchs seront qualifiés pour les ½ finales face aux équipes classées 1 et 2 : l'équipe classée 1 recevra le vainqueur du barrage 4-6 et l'équipe classée 2 recevra le vainqueur du barrage 3-5.**

**Toutes ces rencontres se dérouleront en 2 x 45 minutes. En cas d'égalité, pas de prolongation mais tirs au but.**

**Adoptée à l'unanimité.**

- 4<sup>ème</sup> modification proposée par la commission des Jeunes :

**Titre IV - Obligations des clubs (Références : Titre 2 des Règlements Généraux de la LFNA)**

Article III : Dans le domaine des équipes

**7. Infractions :** La situation au regard des obligations est examinée ~~en fin de saison~~ **au 30 avril pour les licences jeunes et en fin de saison pour les équipes** par la Commission compétente. Seules les équipes ayant terminé leur championnat sont réputées avoir satisfait aux obligations (moins de 3 forfaits).

Clubs de Départemental 1

~~Conséquences du non respect des obligations :~~ l'équipe supérieure d'un club en infraction disputant le championnat le plus élevé des Seniors ayant gagné sa place en division supérieure (championnat régional) ne peut y accéder. ~~Un retrait de 6 points est infligé à la fin du championnat à l'équipe Seniors de la division supérieure du District si cette équipe n'est pas en position d'accéder et si aucune des obligations n'est respectée. Ce retrait n'est que de 3 points si une seule obligation n'est pas respectée.~~

Clubs de Départemental 2 et Départemental 3

~~Conséquences du non respect des obligations :~~ les clubs en infraction appelés à monter en division supérieure ne peuvent y accéder. ~~Un retrait de 4 points est infligé à la fin du championnat à l'équipe supérieure d'un club évoluant en D2 ou D3 si cette équipe n'est pas en position d'accéder. Ce retrait n'est que de 2 points si une seule obligation n'est pas respectée.~~

**1<sup>ère</sup> année d'infraction : amende fixée par le Comité de Direction en début de saison**

**2<sup>ème</sup> année d'infraction : amende doublée et 6 points de retrait pour les équipes évoluant en Départemental 1 ou 4 points de retrait pour les équipes évoluant en Départemental 2 et 3.**

**3<sup>ème</sup> année d'infraction : amende triplée et 6 points de retrait pour les équipes évoluant en Départemental 1 ou 4 points de retrait pour les équipes évoluant en Départemental 2 et 3 et impossibilité d'accession pour les équipes en position d'accéder.**



## Assemblée Générale Ordinaire du District

Samedi 22 juin 2019 à ST PAUL LIZONNE

**Les retraits de points sont de 3 points en D1 et de 2 en D2 et D3 si une seule des 2 obligations n'est pas respectée.**

**NB** : Le club a la possibilité d'engager des équipes de Jeunes dans les 2<sup>èmes</sup> phases.

**Adoptée : 86 clubs pour - 1 club contre**

- 5<sup>ème</sup> modification proposée par le club de SAINT AULAYE :

**Titre VI - Compétitions par élimination organisées par le district**

**Article I : Les compétitions :**

Le District organise :

**1. Pour les équipes Seniors :**

(...)

B/ la Coupe du District réservée à toutes les équipes 2 évoluant en championnats de District. Possibilité de participation des équipes 3 et 4 à cette compétition sur engagement volontaire.

**Les équipes réserves (2, 3, 4...) engagées en Critérium à 8 peuvent participer sur engagement volontaire (seuls les licenciés Libre pourront participer).**

C/ le Challenge Seripub24.fr réservé aux équipes 1 - 2 - 3 et 4 évoluant en championnat de District (Départemental 3 et Départemental 4). La participation se fera sur engagement volontaire. **Les équipes réserves (2, 3, 4...) engagées en Critérium à 8 peuvent participer sur engagement volontaire (seuls les licenciés Libre pourront participer).**

**Adoptée à l'unanimité**

### **AGGRAVATION DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

La proposition de la LFNA pour l'aggravation des sanctions disciplinaires en cas de coups et acte de brutalité est présentée (voir annexe 2). Le sujet soulève de nombreuses questions, plusieurs clubs ont ainsi pris la parole pour avoir des précisions.

Cette proposition est soumise aux clubs pour avis afin de l'appliquer également dans notre District.

**Adoptée : 81 clubs pour - 2 clubs contre - 4 clubs abstention.**

### **INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ETHIQUE**

Monsieur Jean Joël LACOTTE, en sa qualité de Président, fait une présentation et explique le rôle de cette commission. Des précisions sont apportées à l'assemblée sur les modes de saisine de cette commission et la conduite à tenir en matière de faits ayant trait aux propos racistes et commentaires mis en ligne sur les réseaux sociaux.

### **PALMARES SAISON 2018/2019**

Le Secrétaire Général adjoint énonce le palmarès du District saison 2018-2019. La remise des récompenses aux lauréats est effectuée par les personnalités présentes (voir annexe 3).

### **INTERVENTION DES PERSONNALITES ET PARTENAIRES**

La parole est donnée aux différents représentants des partenaires du District présents. Tour à tour, Mme WHITTAKER pour le Crédit Agricole, M. BAZINET pour le Conseil Départemental, M. VASQUEZ pour la MAIF, M. DEHEE pour la Ligue Nouvelle-Aquitaine et M. LAFRIQUE pour



## *Assemblée Générale Ordinaire du District*

*Samedi 22 juin 2019 à ST PAUL LIZONNE*

la FFF ont pris la parole pour rappeler leur soutien au football amateur en Dordogne et préciser les actions menées dans le cadre de ce soutien.

A l'issue des différentes interventions, Patrick MATTENET clôture cette Assemblée Générale et souhaite un bon retour aux nombreux participants. Il remercie une nouvelle fois la municipalité de ST PAUL LIZONNE et le club pour l'accueil réservé aux membres élus et représentants de clubs.

Il se félicite de la présence dans la salle de la réplique de la Coupe du Monde de Football et remercié à ce titre une nouvelle fois Monsieur Philippe LAFRIQUE représentant du COMEX.

Enfin, il rappelle que la prochaine Assemblée Générale électorale du District se déroulera le 16 mai 2020 sur la commune de NOTRE DAME DE SANILHAC, changement de date découlant de la nouvelle date fixée par la LFNA qui a planifié son Assemblée Générale électorale en date du 20 Juin 2020 (statutairement l'Assemblée Générale Elective du District doit se tenir au moins 30 jours avant celle de la Ligue).

Le Président du District

Le Secrétaire Général Adjoint,

Patrick MATTENET

Fernand BOUZAGE



## Assemblée Générale Ordinaire du District

Samedi 22 juin 2019 à ST PAUL LIZONNE

### ANNEXE 1 - RAPPORTS D'ACTIVITE DES COMMISSIONS

#### COMMISSION D'APPEL

Cette commission paritaire autonome nommée pour la durée du mandat entérinée par la Fédération Française de Football est chargée d'examiner les recours de clubs en désaccord avec une décision d'une commission de première instance.

Elle est composée de 4 membres élus au Comité de Direction, 4 représentants de clubs, 1 représentant des arbitres.

- Président : Claude GAILLARD

- Vice-Président : Eric LACOUR

- Secrétaire : Jean-Louis BLOND

- Membres : Jean Pierre-LAVEAUD, René MONSALLUT, François NEBRA, Sandrine BUFFIERE, Bruno AUDY, Jacques COUPLÉ.

Nous avons eu à déplorer le retrait de la commission de Jean Paul GOUBIE et les décès de Maurice CHAPEAUD en décembre 2018 et de Patrick VACHER en mai 2019.

La commission leur rend hommage et salue leur engagement au sein de cette instance.

Notre commission s'est réunie à 9 reprises pour examiner 19 dossiers.

Si la première partie de la saison a été calme, force est de reconnaître que les deux derniers mois ont concentré les recours des clubs.

Il a été interjeté 3 appels en commission Régionale d'Appel de la Nouvelle-Aquitaine, 1 appel débouté, 1 appel confirmé, 1 en instance de décision.

En premier lieu, cette commission examine les éléments nouveaux qui ont pu échapper aux commissions de première instance.

Force est de constater que les décisions des premières instances, au vu des éléments en leur possession, étaient respectueuses des règlements.

Au cours des auditions, et à la suite d'un débat contradictoire, des éléments nouveaux ont parfois abouti, sans décision radicalement opposée.

Être à l'écoute des doléances présentées par les clubs, dans un débat apaisé et contradictoire nous permet autant que « faire se peut » de nous rapprocher de l'exactitude des faits en cause, dans le respect des règlements.

D'autres dossiers sont en cours, dans les semaines à venir.

La commission se réjouit de la contribution exemplaire que nous apporte en toute objectivité les commissions sollicitées.

Nous nous devons, avant de vous souhaiter d'excellentes vacances, de remercier le service administratif pour sa contribution dans l'attente de nous retrouver pour la saison prochaine dans une configuration paritaire pour la dernière année de la mandature.

A titre personnel, je souhaite me réjouir de la parfaite harmonie des membres de la commission d'appel dans un climat serein, malgré les épreuves affectives rencontrées, qui nous a permis la meilleure analyse possible des dossiers présentés.

Le Président de la Commission, Claude GAILLARD

#### COMMISSION DE DISCIPLINE

Pour mémoire, la Commission de Discipline est une commission de première instance qui regroupe en son sein des membres élus et cooptés du District venant de l'ensemble des familles du football.



## *Assemblée Générale Ordinaire du District*

*Samedi 22 juin 2019 à ST PAUL LIZONNE*

Elle est aidée régulièrement dans sa tâche par l'ensemble du service administratif du district dont deux personnes y sont validées par le Comité de Direction pour traiter les dossiers qu'elle met en instruction.

Xavier MORTASSAGNE et Quentin DELANNES, pour des raisons professionnelles et personnelles, ont souhaité ne pas continuer cette saison, je les remercie pour les services rendus à cette commission.

Bienvenue à Hervé AUTIERE qui est désormais le représentant de la CDA à la commission.

Elle était donc composée cette saison :

- de 4 membres élus : Bernard DELOL (Président) - Pascal PINOTTI (Vice-Président) - Jean Bernard MARTIN (Secrétaire Général) - Huguette PIGEON (Suppléante)

- de 7 membres cooptés : Paul ANDRIEUX - Hervé AUTIERE - Pierre BIGOT - Denis BRIEU - Patrick MANOURY - Christian MERLINGEAS - José TAÏPA

Le Comité de Direction a nommé depuis le 26/09/2016 un instructeur Johann ALBERNY et son suppléant Martine BLOND.

Se réunissant tous les jeudis en réunion plénière, la commission a traité cette saison plus de cinq cents dossiers, soit directement avec les rapports des officiels et des licenciés, soit en auditionnant avec ou sans mise en instruction du dossier, pour consigner une quarantaine de procès-verbaux en fin d'exercice.

Vous trouverez, ci-après, quelques rappels de principes essentiels au bon fonctionnement de notre commission.

Certains dossiers, susceptibles d'être mis en instruction, font l'objet d'une première audition pour clarifier les faits et prendre éventuellement des mesures conservatoires. Donc, comme le veut la procédure, il ne faut pas s'étonner d'être sollicité une seconde fois pour la même affaire, si celle-ci est effectivement mise en instruction. Pour information, cette saison dix affaires ont été mises en instruction.

S'agissant des auditions, je veux apporter les précisions suivantes sur les aides vidéos. Si la Commission de Discipline peut se servir d'images vidéo, ou de tout autre support de communication, pour apprécier des faits disciplinaires à l'encontre de licencié ou de club, elle ne peut en aucun cas ré-arbitrer les matchs à l'aide de ces supports pour confirmer ou infirmer les décisions arbitrales. Je rappelle que selon la loi 5 des lois du jeu IFAB, les décisions de l'Arbitre en rapport avec le jeu sont irrévocables et que l'observation des vidéos ne peut remettre en cause sa décision.

Concernant les agissements répréhensibles relevant de la sécurité d'une rencontre ainsi que tous désordres, incidents ou conduites incorrectes susceptibles d'en impacter le bon déroulement, je rappelle que chaque club est responsable des faits commis par un assujetti qui lui est rattaché. Le club recevant est tenu d'assurer la sécurité et le bon déroulement de la rencontre, à ce titre il est responsable des faits commis par des spectateurs. Néanmoins, le club visiteur ou jouant sur terrain neutre est responsable des faits commis par ses supporters. Bien entendu ces quelques rappels sont consécutifs à des questions soulevées lors de nos auditions et les membres de la commission, sous couvert de son président, restent à votre écoute pour d'éventuels renseignements complémentaires sur les sujets que vous souhaiteriez aborder.

Quoi qu'il en soit, la Commission de Discipline du District, le plus équitablement possible, dans le respect du règlement et du barème disciplinaire, prononce et continuera de prononcer des sanctions adaptées à la gravité des faits.

Pour conclure je remercie, les membres de la Commission pour leur disponibilité et leur



## Assemblée Générale Ordinaire du District

Samedi 22 juin 2019 à ST PAUL LIZONNE

sérieux, l'ensemble du Service Administratif pour son aide ainsi que le Président du District et son Comité Directeur pour leurs soutiens.

Bonnes vacances à tous.

Le Président de la commission, Bernard DELOL

### COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Composition de la commission : Christian RAIGNIER (Président) - Jacques MEYLEU (Secrétaire) - Anne-Marie COMBEAU - Jean-Jacques COMBEAU - Daniel DOUGNAC - Dominique PLU

Cette saison 108 clubs - 180 équipes Seniors - 21 équipes féminines - 20 équipes en Critérium à 8.

La commission s'est réunie 37 fois cette saison (au 29/05/2019) et a orienté vers les commissions compétentes :

- Discipline : 275 dossiers
- Statuts et Règlements : 57 dossiers
- CDA : 9 dossiers
- Terrains : 1 dossier

La commission a enregistré 149 forfaits d'une journée (24 en Coupes, 93 en Championnats Seniors, 13 en Critérium à 8 et 19 en Féminines) ainsi que 17 forfaits généraux (15 en Seniors - 1 en Critérium à 8 et 1 en Féminines).

La commission a constaté 21 licenciés inscrits sur une feuille de match alors qu'ils étaient suspendus.

La saison s'est déroulée sans problème majeur.

La commission remercie le secrétariat pour son aide précieuse.

Le Président de la commission, Christian RAIGNIER

### COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Composition de la commission : Mme BLAY Marie-Line, MM. CIALTI Paul, CHAUMET Jean Paul, DUMAS Jacques, LAMBERT Jean- Pierre, LESSENT Didier, NOVARO Marc, REIX Robert.

Depuis le 06 septembre 2018 (1<sup>ère</sup> réunion), la commission chargée de l'examen des réserves d'avant match et d'après match ainsi que du traitement des rencontres n'ayant pas eu leur durée réglementaire, s'est réunie 29 fois (la dernière ayant eu lieu le 23 mai 2019). La commission se réunit tous les jeudis soir à partir de 17 heures.

Pendant cette période la commission a traité 65 dossiers, dont 3 dossiers réserves d'après match :

- FEMININES : 3 dossiers
- JEUNES : 9 dossiers
- SENIORS : 53 dossiers
- 05 Dossiers pour match arrêté,
- 30 réserves sur la qualification des joueurs,
- 43 réserves sur la participation des joueurs (plus de 7 matchs en équipe supérieure, etc...),
- 11 dossiers divers, dont 4 réserves irrecevables, 4 pour terrain impraticable et 3 dossiers pour suspicion de fraude sur identité.

La commission a plusieurs fois convoqué dirigeants, joueurs, arbitres et à chaque fois tous ont répondu présents permettant à la commission de mieux comprendre les faits. Toutes les



## Assemblée Générale Ordinaire du District

Samedi 22 juin 2019 à ST PAUL LIZONNE

décisions ont été prises en toute indépendance et toute équité (non présentation à une convocation, amende de 30 €).

Nous constatons cette saison une forte diminution des dossiers :

- 147 dossiers en 2014-2015,
- 134 dossiers en 2015-2016,
- 107 dossiers en 2016-2017,
- 150 dossiers en 2017-2018,
- 65 dossiers en 2018-2019 (au 23 mai 2019).

Cette forte diminution est due à la modification des règlements qui ne prévoit désormais la prise en compte des réserves sur la qualification (inscrit automatiquement sur les réserves près inscrites sur la FMI) que si celles-ci sont confirmées.

Stabilité du nombre de matchs arrêtés. A noter cette saison, 2 dossiers pour fraude sur identité avérée.

Sur les 65 dossiers traités par la commission des statuts et règlements, 6 ont donné lieu à des appels (niveau district).

**Rappel** : La commission constate dans la pose des réserves, souvent une mauvaise appréciation dans les mots employés entre participation et qualification.

- sur la **qualification** d'un joueur ou des joueurs: joueurs licenciés à la date du match (absence de licence) et dont la licence a été enregistrée 4 jours avant la rencontre. **OBLIGATION D'APPUYER la réserve comme pour la participation** par mail à l'adresse [secretariat@dordogne-perigord.fff.fr](mailto:secretariat@dordogne-perigord.fff.fr));
- sur la **participation** : joueur de l'équipe supérieure en équipe inférieure (pas plus de 3 joueurs à plus de 7 ou 10 matchs en équipe supérieure et 0 joueur si l'équipe supérieure ne joue pas le même jour). **OBLIGATION D'APPUYER LA RESERVE** pour être prise en compte (par mail à l'adresse [secretariat@dordogne-perigord.fff.fr](mailto:secretariat@dordogne-perigord.fff.fr)).

Je voudrais remercier les membres de la commission pour leur dévouement, leur impartialité ainsi que le personnel administratif pour leur aide et disponibilité tout au long de la saison 2018-2019.

Le Président de la commission, Didier LESSENOT

### COMMISSIONS JEUNES

Les deux commissions gèrent l'ensemble des catégories des U6 aux U18.

La commission du Foot Educatif comprend Alain THOMASSON, Eric CHEVALIER (CTR), Josselin CHUBILLEAU (CDFA) et Daniel FAURE (Président).

La commission Foot à 11 est composée de Bernard BESSON, Gilbert BOSSE, Yves KASDAN, Dominique CAILLOU et Patrick DEMARET (Président).

Les débutants (U7-U9) sont dirigés par Josselin CHUBILLEAU, assisté de Mathieu DE MATOS, qui programment les réunions des secteurs (en septembre et en janvier).

Le District est découpé en 6 secteurs qui sont gérés par des responsables volontaires locaux. Ce principe donne à peu près satisfaction depuis 6 ans et permet surtout de remettre rapidement les plateaux annulés et de palier aux difficultés rencontrées par certains clubs.

La gestion des retours des feuilles de présence et la surveillance des joueurs non licenciés sont administrées par Mathieu DE MATOS et Patrick DEMARET.



## *Assemblée Générale Ordinaire du District*

*Samedi 22 juin 2019 à ST PAUL LIZONNE*

Cette catégorie, avec l'effet Coupe du Monde, a augmenté ses effectifs de 14% en général avec une pointe de 27% en féminines. Il faudra tout mettre en œuvre la saison prochaine pour conserver ces licenciés.

La Journée Nationale des Débutants a eu lieu le 25 mai sur trois secteurs, Château L'Evêque, Montignac et St Antoine du Breuilh.

La gestion des compétitions U11 et U13 respecte les consignes de la DTN.

Les membres de la commission viennent au District le mardi et mercredi à tour de rôle et la commission se réunit entièrement chaque jeudi de 16h00 à 18h00.

Le nombre d'équipes dans ces 2 catégories est en légère augmentation par rapport à la saison dernière. Les U11 ont eu leur journée finale « plus de foot » le 25 mai. La finale à 16 équipes à Chamiers a placé Trélissac, Bergerac Périgord et Montignac sur le podium. La saison a été perturbée par les intempéries en début d'année et la commission regrette la démobilisation de certains clubs dès le mois d'avril, ce qui désorganise la fin de saison.

En U13 Trélissac, Bergerac Périgord et le COC Chamiers ont obtenu une place en régionale en décembre et surtout après une deuxième phase remarquable, les trois équipes ont gagné leurs places pour la compétition U14 R1 la saison prochaine. La finale Pitch du district a vu Trélissac gagner sa place en régionale chez les filles et les garçons. Fait remarquable avec une victoire d'un club de la Dordogne au Festival Foot U13 Pitch régional pour la cinquième saison consécutive. Trélissac a succédé à Bergerac mais les premiers se sont imposés face aux équipes de la Nouvelle-Aquitaine et ont représenté cette grande région lors de la finale nationale à Capbreton.

En fin de saison Prigonrieux arrache d'un point sa qualification pour la montée en Ligue en U14 R2.

Les compétitions U15 et U18 se sont déroulées sans problème particulier à part bien sûr la gestion des intempéries. La nouvelle compétition U17 a souffert de son manque d'équipes, ce qui a diminué le nombre des rencontres.

La commission foot à 11 se réunit tous les jeudis de 14h00 à 16h30 et Gilbert BOSSE assure la permanence le samedi matin au district.

Les Finales de Coupes Dordogne et District U15 et U18 se sont déroulées le 18 mai à La Roche Chalais. Prigonrieux, Boulazac, Bergerac Périgord et Nontron St Pardoux se sont partagé les titres.

Les Finales de Championnats se sont déroulées à Sarlat le 1<sup>er</sup> juin. Le titre revient au COC Chamiers Entente 2 en U15 2<sup>ème</sup> Division et Bergerac Périgord 2 en 1<sup>ère</sup> Division. Côté U17, Montpon Ménesplet s'impose en 1<sup>ère</sup> Division et Sarlat Marcillac en U18 1<sup>ère</sup> Division.

Autres titres mais sans finale car poule unique, Creysse Lembras s'adjuge le titre en U18 2<sup>ème</sup> Division et chez les cadors c'est Ribérac en U17 Interdistricts 24/47 qui s'impose avec brio, Nontron St Pardoux raflant de son côté le titre départemental en U15 interdistricts 24/47 en terminant 2<sup>ème</sup> derrière Nérac. Ribérac pourra donc évoluer en U18 R2 et Nontron St Pardoux en U16 R2 la saison prochaine. Ces deux équipes rejoindront les 23 équipes de la Dordogne qui joueront également en Ligue de la Nouvelle Aquitaine.

La saison prochaine le choix des championnats U15, U17 et U18 sera conservé ; seule l'interdiction de faire jouer des joueurs évoluant en Ligue sera appliquée pour les équipes évoluant en championnat 24 ou dans les Coupes du District.

Le Département « Jeunes » remercie les commissions des arbitres et des éducateurs pour leur aide très active ainsi que le personnel administratif du District.



## Assemblée Générale Ordinaire du District

Samedi 22 juin 2019 à ST PAUL LIZONNE

Nos remerciements iront également aux différents clubs ayant organisé avec nous les finales du district sans oublier notre partenaire, l'équipementier sportif SERIPUB de Terrasson. Nous vous souhaitons de bonnes vacances en espérant vous retrouver aussi nombreux et aussi motivés la saison prochaine.

Le Président de la commission, Patrick DEMARET

### COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

La Commission Départementale de l'Arbitrage qui était composée de 19 membres nommés par le Comité de Direction en début de saison a eu pour mission de gérer l'arbitrage de nos compétitions.

Pour remplir la mission qui lui est impartie, la CDA s'est réunie 5 fois en réunion plénière pour débattre de différentes orientations et faire le point sur le déroulement de celle-ci. La commission a également organisé des réunions de bureau pour régler les affaires les plus urgentes ne nécessitant pas d'être débattues en réunion plénière. En dehors de ces périodes de réunions, un passage quotidien a été assuré au District pour gérer les affaires courantes et une permanence a été organisée le samedi matin de 11 h à 12 heures pour les changements de dernière minute.

Dans le cadre de la nouvelle organisation demandée par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine, les examens d'arbitres se sont déroulées sous l'égide de l'IR2F avec l'organisation de nombreux stages au sein de la Ligue dont deux se sont déroulés au sein de notre district avec des intervenants extérieurs. Dans le cadre de cette formation, la CDA a organisé trois séances complémentaires le dimanche matin pour parfaire les connaissances de nos nouveaux arbitres sous la responsabilité de Gilbert BOSSE et Wilfried CHAUSSIER.

Pour permettre de mieux les fidéliser, la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine a décidé de faire des efforts dans l'accompagnement de ses nouveaux arbitres en accentuant le nombre d'accompagnement qui était fait dans le passé et dont la responsabilité a été confiée à François NEBRA et Gilbert BOSSE.

La CDA a été organisée en sous-commissions où le travail de chacun a pu être apprécié à sa juste valeur :

- la sous-commission des désignations Seniors qui s'est réunie en principe tous les lundis soirs pour désigner environ 160 arbitres lors des journées de championnat (André BALDAUF, Daniel BOCQUIER et Jean-Paul CHAUMET).
  - la sous-commission des jeunes arbitres qui a désigné quant à elle une quarantaine de jeunes arbitres lors des journées de championnat (Hervé AUTIERE et Gilbert BOSSE).
  - la sous-commission Futsal chargée de désigner les arbitres pour cette compétition (Daniel BOCQUIER).
  - la sous-commission des contrôles, qui a travaillé en étroite collaboration avec la sous-commission technique et qui a désigné chaque semaine les observateurs officiant le dimanche en championnat, permettant en fin de saison d'établir les classements qui permettront aux arbitres d'accéder en catégorie supérieure, de se maintenir ou de descendre en catégorie inférieure (Yves LESCOUALCH et André BALDAUF).
  - la sous-commission technique qui était chargée de la formation des arbitres en assurant tout au long de la saison de très nombreuses heures de formations au travers des stages en internat, des cours centralisés, des stages et des examens (Responsable Christophe ALLARD).
- En plus du travail des sous-commissions précitées, il y a lieu de souligner :



## Assemblée Générale Ordinaire du District

Samedi 22 juin 2019 à ST PAUL LIZONNE

- la parfaite intégration d'Hervé AUTIERE et Camille KHIAL qui ont rejoint la CDA en début de saison,
- le travail de Daniel BOCQUIER qui a été chargé du pointage des feuilles de matches pour s'assurer du déplacement des arbitres et du respect des indemnités qui sont allouées,
- le travail de Wilfried CHAUSSIER et Jean-Paul CHAUMET qui ont assuré le secrétariat de la commission avec tout le temps que cela nécessite,
- le travail de Daniel BOCQUIER qui a été chargé de l'application du bonus/malus,
- le travail de Gilbert BOSSE et Jean-Paul CHAUMET qui ont été les grands ordonnateurs du challenge du fair-play organisé conjointement avec l'UNAF 24,
- le travail de Quentin DELANNES et Christian MERLINGEAS chargés d'analyser les feuilles d'appréciations des arbitres sur les rencontres de D2,
- le travail des responsables chargés des cours centralisés et de la formation des arbitres à savoir Christophe ALLARD, Gilbert BOSSE, Wilfried CHAUSSIER, Quentin DELANNES, Camille KHIAL, François NEBRA, Laurent SAVARY et Aubin SOLER.
- le travail de Quentin DELANNES chargé de la communication et de la promotion des actions réalisées par la commission,
- le travail de nos représentants auprès des autres commissions du district,
- le sérieux dont ont fait preuve nos observateurs et les accompagnateurs seniors et jeunes dans l'examen et l'accompagnement des arbitres,
- les excellentes relations que nous entretenons avec l'UNAF 24 qui reste un partenaire incontournable de la C.D.A,
- les excellentes relations que nous entretenons avec la commission technique du district et son représentant auprès de la C.D.A Gilles THOMAS,
- les excellentes relations que nous entretenons avec le personnel administratif et technique du district nous permettant de travailler dans d'excellentes conditions,
- les excellentes relations que nous entretenons avec le Président Patrick MATTENET et son Comité de Direction.

Une page se tourne également à la CDA avec le retrait d'André BALDAUF qui a souhaité prendre un peu de recul tout en restant au sein de la CDA pour assurer une transition en douceur et qui vient d'être remplacé par Wilfried CHAUSSIER.

Le Président de la commission, Wilfried CHAUSSIER

### COMMISSION DES COUPES

Composition de la commission :

*Président :* Eric LACOUR

*Membres :* Daniel BOCQUIER (CDA) - Julien BEAUGIER (élu) - Roland ETCHART (élu) - Jérôme CREYSSAC, Stéphane DUMAS, Philippe GIMENEZ (cooptés).

Equipes engagées :

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| - Coupe Département Dordogne    | 107 |
| - Coupe District                | 75  |
| - Challenge Seripub24.fr        | 115 |
| - Challenge Féminin à 8         | 22  |
| - Coupe Dordogne Féminines à 11 | 9   |

10 tirages au sort ont été organisés cette saison dont certains organisés à l'extérieur du District (à la salle d'accueil des clubs de BOULAZAC t COC CHAMIERES).



## Assemblée Générale Ordinaire du District

Samedi 22 juin 2019 à ST PAUL LIZONNE

Remerciements à la municipalité de ROUFFIGNAC ST CERNIN et au club de l'AS ROUFFIGNAC PLAZAC pour la remarquable organisation des Finales du 30 mai 2019.

Merci aux membres de la commission, aux membres des autres commissions ainsi qu'au service administratif pour l'aide apportée tout au long de la saison.

Et enfin merci aux bénévoles des clubs qui font l'effort de venir à chaque tirage.

Le Président de la commission, Eric LACOUR

### COMMISSION DE FEMINISATION

La Commission de Féminisation composée de neuf membres : Mmes Anne-Marie COMBEAU (Présidente), Sandra ESCACQ, Sylvie GALIDIE, MM Eric LACOUR, Gilbert BOSSE, Nicolas DUMAS, Philippe ESCLAVARD, Eric CHEVALIER (CTR), Josselin CHUBILLEAU (CDFA). Ont été régulièrement invités aux réunions Mme Isabelle MENENDEZ et M. Jonathan BLONDY. La commission s'est réunie 7 fois au cours de cette saison dont 3 réunions délocalisées à St Crépin, Vergt et Prigonrieux.

Pour cette saison 2018/2019 deux nouveautés : la création d'un championnat jeunes strictement féminin et la création de la Coupe de la Dordogne Féminines à 11 avec 9 équipes engagées

Championnat U11F-U13F : 6 équipes engagées.

Championnats U14F-U17F : 10 équipes engagées.

Championnats Seniors : 21 équipes engagées en phase 1 et 23 en phase 2.

Coupe Futsal : 11 équipes engagées.

Le Challenge Féminin a vu la victoire de l'équipe de l'Entente Sarlat Salignac s'imposer face à Limens JSA. La Coupe de Dordogne Féminines à 11 a vu la victoire de Tréllissac face à Bergerac FC (2 équipes de Ligue).

En finale futsal Bergerac FC s'est imposée face à l'Entente Sarlat Salignac.

En championnat Interdistricts 24/47 le titre revient à l'E. Sarlat Salignac, en 1<sup>ère</sup> Division à Condat FC et en 2<sup>ème</sup> Division à Limens JSA.

Le 06/10/2018 s'est déroulée la Rentrée du Foot Féminin, journée organisée par Eric CHEVALIER, Josselin CHUBILLEAU, Mathieu DE MATOS. Pas moins de 178 joueuses catégorie jeunes y participaient. Merci encore à eux.

Des actions autour de la Coupe du Monde ont été mises en places sur les événements du District notamment lors de la Finale Coupe Dordogne Féminines à 11 Seniors avec également l'organisation de plateaux pour les équipes U11F-U13F et U14F-U17F avant la finale à PRIGONRIEUX le 8 mai. Une tournée « Mon Mercredi en Bleues » a été organisée sur 5 dates les 15, 22, 28 et 29 mai et 05 juin 2019. Un stand Coupe du monde féminine était également présent le 30 mai à l'occasion des Finales des Coupes à ROUFFIGNAC.

La journée finale départementale du « Mondial des clubs LFNA » avec les clubs ayant participé à l'opération s'est déroulée le 1<sup>er</sup> juin à CHAMIERS.

Championnats et coupes se sont déroulés dans un excellent esprit. Félicitations à toutes les joueuses, les dirigeants et dirigeantes.

En conclusion, très belle année pour le foot féminin, en espérant voir l'an prochain le foot féminin continuer à se développer.

La commission remercie le personnel administratif pour leur précieuse collaboration.

La Présidente de la Commission, Anne Marie COMBEAU



## Assemblée Générale Ordinaire du District

Samedi 22 juin 2019 à ST PAUL LIZONNE

### COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE

Composition de la commission :

*Président* : Julien BEAUGIER

*Membres* : Johann ALBERNY - Daniel BOCQUIER - Josselin CHUBILLEAU - Jean-Jacques COMBEAU - Eric LACOUR - Olivier MARTINEZ - Patrick MATTENET

Sur la saison 2018-2019, nous avons 9 équipes inscrites dans notre championnat Futsal.

Nous avons à ce jour 3 équipes en Ligue qui sont PAYS DE L'EYRAUD et COURSAC qui finissent 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> de leur championnat de R1 et PAYS DE MONTAIGNE ET GURCON qui finit 8<sup>ème</sup> de son championnat de R2.

Notre compétition phare est la Coupe Départemental qui se déroule pendant la trêve hivernale. Nous avons eu comme engagement sur l'ensemble des coupes Futsal :

- 24 équipes en Seniors
- 12 équipes en Féminines
- 19 équipes en U18
- 27 équipes en U15
- 48 équipes en U13
- 56 équipes en U11

Le Président de la commission, Julien BEAUGIER

### COMMISSION DE L'ETHIQUE

Cette commission créée en 2016 sur proposition de Monsieur le Président du District de Football de la Dordogne est composée de 8 membres dont 2 élus au Comité de Direction.

Au cours de la saison 2018-2019, la commission présidée par Jean Joël LACOTTE s'est réunie à 4 reprises en plénière. Elle a été saisie pour traitement de 12 dossiers pour lesquels il a été décidé soit un classement sans suite au regard de l'insuffisance de faits, soit un rappel aux devoirs à la ou les personnes visées ou une transmission à la commission de discipline avec recommandation de sanctions.

Le Président de la commission, Jean Joël LACOTTE

### COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

La commission a pour mission :

- de statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club ou de statut ;
- de vérifier si les arbitres ont satisfait aux obligations leur permettant de couvrir leur club ;
- d'apprécier la situation des clubs au regard du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

La Commission comprend 7 membres :

- 1 président membre du Comité de Direction du District : M. Jean Louis BLOND.
- 3 représentants des clubs : MM. DESCHAMPS Jean Claude, MARTY Alain, MERY Didier.
- 3 représentants des arbitres : MM BALDAUF André, NEBRA François, SOLER Aubin.

Elle s'est réunie à 2 reprises, le 05 Septembre 2018 et le 19 Février 2019. Elle se réunira une troisième fois à une date à préciser pour définir la situation définitive des clubs au 15 Juin après examen du nombre de matches effectués par leurs arbitres pour la saison 2018/2019.

Cette situation conditionne l'utilisation des joueurs mutés pour la saison 2019/2020.



## *Assemblée Générale Ordinaire du District*

*Samedi 22 juin 2019 à ST PAUL LIZONNE*

La commission se félicite des bonnes relations avec la Commission Départementale d'Arbitrage et de celle de Promotion de l'Arbitrage

Nous remercions les membres de la commission pour leur assiduité, leur investissement et avis judicieux en particulier Jean Joël LACOTTE qui, sans club, ne pouvait plus siéger en tant que représentant de club, son successeur M DESCHAMPS Jean Claude est licencié à BOULAZAC.

Remerciements également aux membres de la CDA pour le pointage fastidieux du nombre de matchs dirigés par les arbitres et les jeunes arbitres.

Le Président de la Commission, Jean Louis BLOND

### **COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

La commission est composée de 4 membres : Jean-Claude CHAMOULAUD, Serge HELUC, Alain TOULOUSE et Jacques DUMAS.

Au cours de la saison, 44 visites sur des installations sportives ont eu lieu :

- 22 visites pour les éclairages de stade,
- 11 visites dans le cadre de la confirmation décennale,
- 11 visites dans le cadre « projet et mise aux normes installations ».

Une saison relativement chargée avec de bons rapports avec les collectivités et les clubs que nous remercions pour leur accueil.

Le Président de la commission, Jean Claude CHAMOULAUD

### **FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR**

Référent pour le District : Jean Claude CHAMOULAUD

Une douzaine de dossiers ont été reçus, seulement une dizaine ont été traités. Dix mairies ou clubs ont bénéficié d'aides fédérales dont 6 pour des constructions ou mise aux normes de leurs installations, deux pour l'achat de véhicules et deux pour emploi, ceci pour un montant de 136 000 €.

Deux dossiers sont en cours de finalisation.

Merci au service administratif du District de plus en plus sollicité de par la complexité des dossiers.

Le référent, Jean Claude CHAMOULAUD

### **COMMISSION DES DELEGUES**

Cette saison la commission est composée de trois membres : Jean-Joël LACOTTE, Jean-Pierre REALLE et José TAIPA. Elle se réunit en principe le mercredi matin pour avoir la liste des matchs avec les désignations des arbitres faites par la CDA.

La réunion plénière a eu lieu le samedi 1<sup>er</sup> septembre 2018 au siège du district.

La commission s'appuie sur un total de 19 délégués se décomposant ainsi :

- 1 délégué national,
- 6 délégués régionaux,
- 8 délégués de district seniors,
- 4 délégués de district jeunes.



## *Assemblée Générale Ordinaire du District*

*Samedi 22 juin 2019 à ST PAUL LIZONNE*

La commission a effectué 340 désignations au total. 24 de ces désignations concernent les délégués régionaux soit 7,05% du total. 85 de ces désignations concernent les compétitions jeunes soit 25%.

La commission a également désigné 18 délégués sur les finales coupes et championnat jeunes et seniors. Ces officiels ont accompli leur mission bénévolement sur ces finales.

La commission note une amélioration générale dans la rédaction des rapports mais a dû insister sur l'obligation qu'ont les délégués de comparaître devant une commission lorsqu'ils y sont convoqués.

Depuis début mars 2019, la commission rédige un PV hebdomadaire qui paraît sur le site du district.

Le Président de la commission, Jean-Joël LACOTTE



## Assemblée Générale Ordinaire du District

Samedi 22 juin 2019 à ST PAUL LIZONNE

### ANNEXE 2 - AGGRAVATION DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

#### Acte de Brutalité / Coup

##### 13.2 - Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical

| Victime   |                | Auteur             |                         | Joueur | Entraîneur / Educateur / Dirigeant /<br>Personnel médical |
|---|----------------|--------------------|-------------------------|--------|---|
| Officiel  | rencontre      |                    | 10 ans de suspension    |        | 15 ans de suspension                                      |
|   | hors rencontre |                    | 15 ans de suspension    |        | 20 ans de suspension                                      |
| Joueur / entraîneur / Educateur /<br>Dirigeant / Public | rencontre      | action de jeu      | 5 matchs de suspension  |        | 9 mois de suspension                                      |
|   |                | hors action de jeu | 8 matchs de suspension  |        |   |
|   | hors rencontre |                    | 12 matchs de suspension |        | 18 mois de suspension                                     |

##### 13.3 - Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T inférieure ou égale à 8 jours

| Victime   |                | Auteur             |                        | Joueur | Entraîneur / Educateur / Dirigeant /<br>Personnel médical |
|---|----------------|--------------------|------------------------|--------|---|
| Officiel  | rencontre      |                    | 15 ans                 |        | 20 ans  |
|   | hors rencontre |                    | 20 ans                 |        | 25 ans  |
| Joueur / entraîneur / Educateur /<br>Dirigeant / Public | rencontre      | action de jeu      | 9 matchs de suspension |        | 2 ans de suspension                                       |
|   |                | hors action de jeu | 1 an de suspension     |        |   |
|   | hors rencontre |                    | 2 ans de suspension    |        | 4 ans de suspension                                       |

##### 13.4 - Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T supérieure à 8 jours

| Victime   |                | Auteur             |                         | Joueur | Entraîneur / Educateur / Dirigeant /<br>Personnel médical |
|---|----------------|--------------------|-------------------------|--------|---|
| Officiel  | rencontre      |                    | radiation               |        | radiation   |
|   | hors rencontre |                    | radiation               |        | radiation   |
| Joueur / entraîneur / Educateur /<br>Dirigeant / Public | rencontre      | action de jeu      | 15 matchs de suspension |        | 5 ans de suspension                                       |
|   |                | hors action de jeu | 3 ans de suspension     |        |   |
|   | hors rencontre |                    | 5 ans de suspension     |        | 7 ans de suspension                                       |

**L'ensemble des suspensions s'entend de toutes fonctions officielles**



## Assemblée Générale Ordinaire du District

Samedi 22 juin 2019 à ST PAUL LIZONNE

### ANNEXE 3 - PALMARES SAISON 2019-2020

| SENIORS                       |                      |                          |                        |
|-------------------------------|----------------------|--------------------------|------------------------|
| CHAMPIONNATS                  |                      | COUPES                   |                        |
| DEPARTEMENTAL 1               | FC PAYS DE MAREUIL   | DEPART DORDOGNE          | BERGERAC PERIGORD FC 2 |
| DEPARTEMENTAL 2               | FC BASSIMILHACOIS    | DISTRICT                 | PRIGONRIEUX FC 2       |
| DEPARTEMENTAL 3               | AS ROUFFIGNAC 2      | CHALLENGE SERIPUB2       | US TOCANE ST APRE      |
| DEPARTEMENTAL 4 Elite         | ES MONTIGNAC 2       |                          |                        |
| DEPARTEMENTAL 4 Promotio      | FC LIMEUIL           | FUTSAL DORDOGNE          | PAYS MONTAIGNE         |
| FUTSAL                        | E.MUSSIDAN NEUVIC    | FUTSAL DISTRICT          | AS COURSAC FOOT        |
| CRITERIUM A 8                 | LIMENS JSA 5         | SPORT ADAPTE             | ETOILE SARLAT          |
| JEUNES A 11                   |                      |                          |                        |
| CHAMPIONNATS                  |                      | COUPES                   |                        |
| U18 1ère Division             | FC SARLAT MARCILLAC  | U18 DORDOGNE             | PRIGONRIEUX Entente    |
| U18 2ème Division             | US CREYSSE LEMBRAS   | U18 DISTRICT             | BOULAZAC Entente 2     |
| U17 Interdistricts 47/24      | RIBERAC Entente      | U15 DORDOGNE             | BERGERAC Jeunes        |
| U17 1ère Division             | MONTPON MENESPLET F  | U15 DISTRICT             | NONTRON ST PARDOUX Ent |
| U15 Interdistricts 24/47      | 1/CASSENEUIL AV. F.  | FUTSAL U18 L             | COC CHAMIERES Ent      |
|                               | 2/NONTRON ST PARD E  | FUTSAL U18 D             | COC CHAMIERES Ent 2    |
| U15 1ère Division             | BERGERAC PERIGORD    | FUTSAL U15 L             | TRELISSAC FC           |
| U15 2ème Division             | COC CHAMIERES Ent 2  | FUTSAL U15D              | AS PAYS MONTAIGNE      |
| FOOTBALL ANIMATION            |                      |                          |                        |
| FUTSAL U13                    | RIBERAC Entente      | DORDOGNE U13             | TRELISSAC FC           |
| FUTSAL U11                    | TRELISSAC FC         | DISTRICT U13             | BERGERAC PERIGORD 2    |
|                               |                      | DORDOGNE U11             | TRELISSAC FC           |
| FEMININES                     |                      |                          |                        |
|                               | Interdistricts 24/47 | E. SARLAT SALIGNACOIS PF |                        |
| CHAMPIONNAT A 8               | 1ère Division        | CONDAT FC                |                        |
|                               | 2ème Division        | LIMENS JSA               |                        |
| CHALLENGE FEMININ A 8         |                      | E. SARLAT SALIGNACOIS PF |                        |
| COUPE DORDOGNE FEMININES A 11 |                      | TRELISSAC FC             |                        |
| COUPE FUTSAL                  |                      | BERGERAC PERIGORD FC     |                        |
| FAIR PLAY                     |                      |                          |                        |
|                               | DEPARTEMENTAL 1      | FC PAYS DE MAREUIL       |                        |
|                               | DEPARTEMENTAL 2      | JS LA CHAPELLE FAUCHER   |                        |
|                               | U18                  | BOULAZAC Entente         |                        |